



CESSION DES DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Adresse

.....CP.....

Ville Pays

Téléphone..... Mail.....

Objet « Concours selfies 2022 »

Autorise la Ville de Dax à réutiliser les selfies réalisés en octobre 2021 à l'occasion du concours selfies « j'aime mes grands parents ».

Donne mon accord pour la diffusion, par la Ville de Dax, de l'image de mes enfants dont j'ai l'autorité parentale désignés :
par tout moyen, sous toute forme, sans limitation de durée, ainsi que sur tout support présent ou à venir (notamment DVD, Internet) et m'engage à ne pas demander de compensation financière.

Cette autorisation valant cession des droits à l'image est consentie à titre gratuit.

A tout moment, vous pouvez exercer votre droit de rétractation. La demande doit être faite par écrit et adressée à Mairie de Dax, Rue St Pierre, 40100 DAX.

Cette autorisation vaut renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Dax pour l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre d'une diffusion par la Ville de Dax par tout moyen et tous supports visant à promouvoir l'image de la commune de Dax.

Fait le à

Signature obligatoire
précédée de la mention « Lu et approuvé – Bon pour accord »

* *MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE ET DISTINCTEMENT, hormis l'adresse mail*